

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 22 JUIN 2022

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin à seize heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 14 juin 2022, se sont réunis, Hôtel communautaire - Salle Martine Canapa - 2, rue Blaise Pascal à COGOLIN (83310), sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, Président.
Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 16 h 05.

Membres présents :

Vincent MORISSE (présent de la délibération n°1 à la délibération n°25
absent à la délibération n°26
présent de la délibération n°27 à la délibération n°29
absent à la délibération n°30
présent de la délibération n°31 à la délibération n°38
absent à la délibération n°39
présent de la délibération n°40 à la délibération n°44
absent à la délibération n°45
présent de la délibération n°46 à la délibération n°49
absent à la délibération n°50
présent de la délibération n°51 à la délibération n°53
absent à la délibération n°54
présent de la délibération n°55 à la délibération n°60)
Marc Etienne LANSADÉ
Philippe LEONELLI (présent de la délibération n°1 à la délibération n°4
absent de la délibération n°5 à la délibération n°6
présent de la délibération n°7 à la délibération n°60)
Anne-Marie WANIART
Alain BENEDETTO (donne procuration à Thomas DOMBRY à la délibération n°1
présent de la délibération n°2 à la délibération n°28
donne procuration à Thomas DOMBRY de la délibération n°29 à la délibération n°60)

Bernard JOBERT (absent de la délibération n°1 à la délibération n°4
présent de la délibération n°5 à la délibération n°60)
Thomas DOMBRY
Stéphan GADY
Laurent GIUBERGIA
Roland BRUNO
Jean PLENAT
Céline GARNIER
Christophe ROBIN
Gilbert UVERNET
Christiane LARDAT
Patricia PENCHENAT
Franck THIRIEZ
Mireille ESCARRAT
Didier SILVE
Anne KISS
Catherine HURAUT
Catherine BRUNETTO
Lucie LAFEUMA
Aline CHARLES
Cécile LEDOUX
Jean-Maurice ZORZI
Véronique LENOIR
Michel LE DARD
Josiane DEVAUX-DEMOURGUES
Maxime ESPOSITO
Michèle DALLIES
Yolande MARTINEZ
Frédéric BLUA

Membres représentés :

Sylvie SIRI donne procuration à Anne-Marie WANIART
Sylvie GAUTHIER donne procuration à Céline GARNIER
Philippe BURNER (donne procuration à Philippe LEONELLI de la délibération n°1 à la délibération n°4
absent de la délibération n°5 à la délibération n°6
donne procuration à Philippe LEONELLI de la délibération n°7 à la délibération n°60)
Jacki KLINGER donne procuration à Marc Etienne LANSADE
Patrick HERMIER donne procuration à Mireille ESCARRAT
Frédéric CARANTA donne procuration à Anne KISS
Patricia AMIEL donne procuration à Roland BRUNO
Julienne GAUTIER donne procuration à Cécile LEDOUX
Thierry GOBINO donne procuration à Michel LE DARD

Membres excusés :

Philippe BURNER
Audrey MICHEL
Sophie BARDOLLET
Michel PERRAULT

Secrétaire de séance : Mme Cécile LEDOUX

M. MORISSE.- Mesdames, Messieurs les Maires, les adjoints, les Vice-présidents, les conseillers municipaux et conseillers communautaires, je vous souhaite la bienvenue. Bienvenue à la presse, à notre large public que je ne vois pas, à notre service des assemblées, à notre direction et à l'ensemble des agents qui nous accompagnent aujourd'hui pour ce dernier grand conseil communautaire avant l'été, mais pas le dernier de l'année, bien entendu.

Le conseil communautaire, vous l'avez vu, est somme toute assez long, car il y a beaucoup de délibérations financières et de votes de budgets. Anne-Marie Waniart a longuement travaillé sur le sujet, notamment travaillé à condenser et condenser le condensé du condensé pour que cela vous paraisse le moins long possible ; donc, j'espère que tout cela va bien se passer.

Je voudrais demander à Cécile Ledoux qui est apparemment, mais ça se voit, la plus jeune de l'assemblée aujourd'hui, de bien vouloir faire l'appel et de faire part des procurations. Ne vous battez pas, on ne va pas donner les dates de naissance (*Rires*).

(Mme Cécile Ledoux procède à l'appel).

Merci Cécile. Le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer.

Je vais vous demander, mes chers collègues, de vous rendre à l'ordre du jour pour lequel vous voudrez bien accepter une modification du point n° 16 qui a été posé sur vos tables, puisqu'une évolution des tarifs de la Région est envisagée. On verra tout cela tout à l'heure, je vous demande de bien vouloir l'enregistrer.

I. Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 13 avril 2022

Je vais vous demander en point 1 l'approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 13 avril dernier. Y a-t-il des questions sur ce compte rendu ? Non, alors je vous propose de l'adopter. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

Il est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

II. Compte rendu de délégations

Vous avez également dans vos liasses, et je vous demanderai d'en prendre acte, le compte rendu des délégations confiées à la fois au Bureau des maires ainsi qu'à votre serviteur. S'il n'y a pas de questions, je vous demanderai de bien vouloir en prendre acte.

Il est pris acte du compte rendu de délégations.

Nous pouvons démarrer les projets de délibérations.

III. Projets de délibération

1 Modification des représentants des commissions thématiques intercommunales pour la commune de Sainte-Maxime

Pour cette première délibération pour Sainte-Maxime, et je l'en remercie, madame Josiane Devaux-Demourgues a souhaité laisser sa place dans la commission Développement économique, Emploi, Politique des Transports et Déplacements à M. Maxime Esposito qui est là. Je vous propose donc de bien vouloir accepter cette modification volontaire et de bien vouloir accepter le vote à main levée pour cette modification.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Vous avez également suite à la démission, enfin pas la démission, la démission forcée de Mme Mora, cette dernière n'étant plus conseillère communautaire, il est proposé d'installer dans les deux commissions où elle siégeait Madame Martinez ici présente, c'est-à-dire dans la commission Eau et Assainissement et Cours d'eau/Gemapi terrestre.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

2 Modification des représentants des commissions thématiques intercommunales pour la commune de La Mole

Le point numéro deux, il s'agit des modifications des représentants des commissions thématiques intercommunales pour la commune de La Mole. Monsieur le Maire nous a informés qu'il souhaite modifier des représentants de sa commune dans plusieurs commissions suite à la démission de mesdames Jennifer Dubas-Pichon, Ingrid Leviels et Christelle Diomede. Il vous est donc proposé d'installer les membres suivants dans les commissions :

Enseignement musique et danse : M. Chappuis et Mme Bardollet.

Eau et Assainissement : M. Gady, M. Chappuis.

Entretien de la forêt et protection contre les incendies : M Codou et M. Porre.

Aménagement du territoire : M. Gady et M. Codou.

Littoral, Espaces Maritimes : Mme Bardollet et M. Chappuis.

Il vous est là également proposé de voter à main levée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

(Arrivée de M. Benedetto, ce qui de fait annule son pouvoir)

Mme BRUNETTO.- J'ai une question, non, pas une question, une remarque : il y a une erreur de copier-coller : dans les tableaux, il est marqué Cogolin au lieu de La Môle.

M. MORISSE.- Oui, exact, Madame. Vous êtes la spécialiste des coquilles, c'est bien. Ce sera corrigé, bravo. C'est donc bien pour la commune de La Mole. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité.

Et merci d'avoir remarqué, on le verra tout à l'heure, que l'on n'était pas en 2051, ce qui était plutôt bien, ce serait dommage.

3 Modification des représentants des commissions thématiques intercommunales pour la commune de Cogolin

Effectivement, Monsieur Lansade, maire de Cogolin, nous a informés que Mme Audrey Michel ne faisait plus partie de sa majorité. Bien entendu, il souhaite la remplacer par des élus de sa majorité dans les différentes commissions, ce qui semble tomber sous le coup du bon sens.

Pour la commune de Cogolin, il est proposé de remplacer Mme Michel au Développement économique Emploi Politique des transports par : titulaire Mme Lardat et suppléant M. Lansade.

Au Tourisme, événementiel par : titulaire M. Klinger, suppléant Mme Lardat.

Pour les Finances, Budget, Marchés publics : titulaire Mme Lardat et suppléant M. Lansade.

Il vous est également proposé de nommer Audrey Michel en tant que représentante de minorité là où il nous reste une place, c'est-à-dire à la commission Forêt, Agriculture, Lutte contre les incendies pour la commune de Cogolin ; dans cette commission, le maire de Cogolin a déjà des membres de sa majorité, bien entendu. Il vous est proposé de bien vouloir voter à main levée, s'il n'y a pas d'objection.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

4 Attribution d'une aide exceptionnelle à la commune de Cogolin dans le cadre des fonds mobilisés suite à l'incendie du 16 août 2021

Sur le point n° 4, il vous est proposé suite à l'enveloppe que nous avons bloquée ici au Conseil communautaire pour aider et accompagner les communes dans certaines reconstructions, suite à l'incendie du 16 août 2021, d'attribuer une aide à la commune de Cogolin dont une opération de réparation s'élève à 2 033,99 €, de lui proposer comme convenu 80 % de ce montant, soit une aide de 1 627,19 € hors taxes. Y a-t-il des questions ? C'est quand même un bon geste. C'est le début. Les petits ruisseaux font les grandes rivières. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

5 Convention de prestations intégrées entre la Communauté de communes et la Société Publique Locale « Golfe de Saint-Tropez Tourisme » relative à la promotion de la destination Golfe de Saint-Tropez

Le point n° 5, c'est une convention de prestations intégrées avec notre Société publique locale du Golfe que je vais vous présenter, et M. Philippe Léonelli ne prendra pas part au vote.

Souvenez-vous, par délibération du 17 juin 2020, la Communauté de communes a renouvelé la convention de prestations intégrées avec la SPL pour une durée d'un an, renouvelable une fois, soit jusqu'au 30 juin 2022. Au regard des évolutions juridiques et, vous le savez, avec le transfert de la compétence tourisme, nous avons des missions qui ont tendance à se chevaucher et s'empiéter, donc notre volonté est de régler cela assez rapidement.

Pour ce faire, afin d'assurer la bonne réorganisation des missions en complémentarité avec le pôle développement économique et tourisme de la communauté de communes, il est proposé d'adopter une nouvelle convention de prestations intégrées avec la SPL qui est arrivée à son terme, du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2023. Cela va nous permettre, dans ce délai, de définir l'objet et le statut juridique de la structure de la future Agence de développement et de promotion territoriale, d'une part, et d'autre part à la SPL d'honorer la fin de ses contrats la liant avec ses prestataires.

Selon l'état d'avancement et la réflexion que nous allons mener en Bureau des maires et avec la commission chargée de la compétence, la Communauté de communes se réserve le droit de modifier la durée de la convention, si cela était nécessaire. Je vous propose donc d'adopter cette nouvelle convention de prestations intégrées entre la Communauté de communes et la SPL Golfe de Saint-Tropez.

Y a-t-il des questions ? Si pas de question, je vous propose de voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité des suffrages exprimés (M. LEONELLI ne prend pas part au vote).

Je vous en remercie.

6 Plan de soutien à l'économie touristique pour l'année 2022 – rémunération supplémentaire à la participation financière de la Communauté de communes à la SPL "Golfe de Saint-Tropez Tourisme"

Projet n° 6. Là également, M. Leonelli ne prendra pas part au vote en tant que président de la SPL.

C'est le plan de soutien à l'économie touristique pour l'année 2022. Souvenez-vous, les deux années précédentes, alors que nous étions en grosses angoisses liées au Covid, nous avons avec l'ensemble de nos partenaires régionaux et départementaux soutenu la reprise et le soutien de la saison par différentes actions liées à la valorisation du patrimoine, c'est-à-dire à sa promotion. Cette année, peut-être que le plus dur est fait, mais l'équipe et la commission tourisme ont souhaité malgré tout continuer à encourager la saison, étant donné que le Covid est encore un peu là (et on le voit bien, on l'a entendu aux informations à midi qu'il y a une certaine situation qui est en train de se dégrader, mais peu importe). Liés à l'économie conjoncturelle, notamment au conflit en Ukraine, nous voulons continuer à faire en sorte que notre saison soit la plus plébiscitée possible.

Les agences régionales de tourisme, le comité régional de tourisme, le comité départemental du tourisme prévoient des actions dans ce sens et nous vous proposons, nous également, de bloquer une enveloppe à la Société publique locale provenant de la Communauté de communes, afin d'engager des actions de promotion de notre territoire. Une première de 50 000 € qui sera fléchée sur deux grandes opérations ; je ne vous les liste pas, vous les avez dans les liasses, et au regard du bilan de la fréquentation une enveloppe qui sera débloquée à la hauteur de 30 000 €, soit 80 000 € pour l'entière saison.

Il vous est donc proposé de valider cette rémunération supplémentaire faite à la Société publique locale afin qu'elle engage son plan de soutien à l'économie touristique pour cette saison 2022. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité des suffrages exprimés (M. LEONELLI ne prend pas part au vote).

C'est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

Le point sept est rapporté par Jean Plénat.

7 Création d'un fonds de concours entre les communes du Golfe de Saint-Tropez et la Communauté de communes pour financer les actions en faveur de la biodiversité, sur l'indemnité reçue, au titre du préjudice écologique

M. PLENAT.- Alors vous vous souviendrez tous malheureusement de l'accident qui a eu lieu en mer en octobre 2018 entre deux cargos, Ulysse et le Virginia, qui avait amené sur nos côtes la pollution aux hydrocarbures. À la suite de cela, nous avons commencé des discussions avec des armateurs qui ont été amenés d'abord à prendre à leur charge tous les frais de nettoyage de la côte réalisés par la société Le Floch, puis ils ont dû prendre également à leur charge une grande partie de ce que l'État avait mis en place, et enfin, nous avons discuté de tout ce qui concernait la Communauté de communes.

Nous avons dans un premier temps obtenu le remboursement intégral de toutes les sommes qui avaient été déboursées par chaque commune pour compléter le nettoyage ou pour des répercussions qu'elles avaient subi directement à la suite de cette pollution, et ceci a été fait déjà, versé début 2019, puis nous avons obtenu une somme pour pouvoir lancer une campagne d'image, et cette somme de mémoire était de 200 000 €. La totalité de ce que nous avons obtenu était de 1 200 000 € à peu près, donc 200 000 € avaient été versés à la SPL Tourisme pour lancer cette campagne. Enfin, nous avons 400 000 € pour la partie écologique, 100 000 € ont été utilisés pour une étude sur la faune aquatique et il reste 300 000 €.

Cette délibération vous fait donc proposition de mettre cette somme à travers un fonds de concours à disposition des neuf communes du littoral, essentiellement pour couvrir des investissements de protection de la biodiversité, investissements qui peuvent notamment toucher des installations de nurserie. La somme unitaire par commune serait limitée, sur présentation bien entendu du projet, à 12 000 €. Également pour la mise en place de récifs artificiels (c'est ce qui est écrit dans la

délibération, mais vous voudrez bien la corriger en mettant « ancrages écologiques et récifs artificiels » parce que cela couvre les deux) pour une somme maximum de 27 000 €.

Pourquoi passer par ce fonds de concours ? Parce que la Communauté de communes n'a pas compétence à faire ce genre de travaux et donc chaque commune doit être maître d'ouvrage. En étant maître d'ouvrage, c'est à travers le système du fonds de concours qu'elle touchera ces sommes au fur et à mesure des demandes, sachant que ce sera payé en une seule fois pour chaque commune et c'est une opération qui ne sera pas renouvelée. Pour cela, environ 300 000 € ont été mis de côté et donc je mets à la délibération le fait que vous autorisez ce montage de création du fonds de concours et les procédures de montage mis en place pour le mettre à disposition des communes.

M. MORISSE.- Merci, Jean. Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité. Merci à tous.

Le point suivant, Développement durable, rénovation énergétique des copropriétés, est rapporté par Marc-Etienne Lansade.

8 Appel à manifestation d'intérêt (AMI) RECIF+ 5 (Rénovation des immeubles de copropriété en France) : rénovation énergétique des copropriétés

M. LANSADE.- Il s'agit d'un appel à manifestation d'intérêt RECIF+ sur la rénovation des immeubles de copropriétés, rénovation énergétique des copropriétés. On a répondu en partenariat avec la COFOR-ALEC 83 à l'appel à manifestation d'intérêt RECIF+ le 11 octobre dernier. Le programme a vocation à massifier la rénovation énergétique des copropriétés répondant aux critères suivants :

- copropriétés de plus de 10 lots principaux,
- copropriétés de plus de 25 ans
- sans problème d'impayés majeurs.

Nous avons été retenus parmi 59 collectivités. Les actions seront :

- l'envoi de courriers aux syndicats et aux copropriétaires, la mise en place d'une campagne de communication territoriale autour de la rénovation des copropriétés, l'organisation d'événements d'information sur la rénovation énergétique des copropriétés, l'organisation d'un trophée sur la rénovation des copropriétés et la rédaction de contenus pour alimenter la plateforme Internet.

Pour mener à bien ce programme, la Communauté de communes bénéficiera d'un accompagnement par un bureau d'études spécialisé pour mettre en place une politique de rénovation des copropriétés sur son territoire. La mise en place du plan d'action permettra à la ComCom de bénéficier de ressources méthodologiques et financières. Le budget prévisionnel alloué de 28 000 € hors taxes fera l'objet d'une avance et remboursé intégralement sur appel de fond.

La convention jointe concrétise le partenariat local avec Île de France Energies.

M. MORISSE.- Merci, Marc-Etienne. Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

Le point n° 8 est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

Philippe Leonelli vous rapporte le point n° 9.

9 Détermination de la participation financière des usagers du conservatoire Rostropovitch-Landowski pour l'année scolaire 2022-2023

M. LEONELLI.- Bonjour à toutes et tous. Il s'agit de la détermination de la participation financière des usagers du Conservatoire Rostropovitch-Landowski pour l'année scolaire 2022-2023. Comme vous le savez, le fonctionnement de ce conservatoire suit le calendrier scolaire. Chaque année, il est donc nécessaire de fixer les tarifs des cours et des activités dispensés en musique et en danse au sein du Conservatoire.

Les tarifs pour 2022-2023 sont majorés de 3,5 %. Cette augmentation se justifie par une inflation de 4,5 % prévue. Il est donc demandé au Conseil communautaire de l'approuver, si vous le voulez bien.

M. MORISSE.- Merci, Philippe. Vous avez la grille des tarifs jointe en annexe. Est-ce que vous avez des questions ? Je vous propose de voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité. Merci, Philippe.

Tu peux garder le micro pour le point 10.

10 Validation du Projet d'Établissement du Conservatoire Rostropovitch Landowski - 2022/2027

M. LEONELLI.- Il s'agit maintenant de la validation du projet d'établissement du conservatoire Rostropovitch Landowski dont on parlait il y a quelques secondes. Un groupe de travail a travaillé pendant fort longtemps, dont pas mal de conseillers communautaires font partie et sont ici présents. L'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères de classement des établissements d'enseignement public, de la musique, de la danse et de l'art dramatique a rendu obligatoire la rédaction d'un projet d'établissement pour obtenir le classement en conservatoire à rayonnement régional, à rayonnement départemental ou communal ou intercommunal. C'est un document politique qui décline les actions pédagogiques et artistiques ainsi que celles menées en faveur du développement des pratiques musicales, chorégraphiques et théâtrales.

Le projet d'établissement définit l'identité de l'établissement ainsi que les objectifs prioritaires d'évolution. Dans ce but, il prend en compte la réalité sociologique, économique et culturelle du territoire concerné, ainsi que la présence de l'activité des différents acteurs partenaires potentiels inscrits dans sa sphère de rêve de rayonnement, particulièrement les établissements relevant de l'Éducation nationale, les structures en charge de la pratique amateur ainsi que des lieux de création et de diffusion.

En deux mots pour faire plus simple, je disais que cette commission s'est réunie, a travaillé pendant très longtemps et a même très bien travaillé sous la houlette de son directeur et de sa directrice adjointe. Il ressort dans ce projet le déploiement des activités musique et danse sur l'ensemble du territoire intercommunal, notamment sur les communes (ce qui est nouveau) de La Croix-Valmer et de Cavalaire, avec le conservatoire qui va venir se déployer en direction de ces deux communes. Tout cela pour venir équilibrer l'offre entre l'est et l'ouest du territoire, puisque jusqu'à présent, on s'arrêtait au plus près, je crois, en tout cas pour l'ouest à Ramatuelle.

Suite à l'arrêt de la mutualisation pour les interventions en milieu scolaire, la Communauté de communes prendra en charge ces choses-là – mais je pense que l'on aura l'occasion d'en reparler : la mise en place des classes à horaires aménagés de danse et projet étendu du dispositif en primaire et au lycée ; l'accueil des enfants en situation de handicap, en musique et en danse : là aussi, c'est une nouveauté qu'il me semble évident de pouvoir intégrer à ces propositions puisqu'aujourd'hui, comment pourrait-on penser que les petites jeunes filles et petits garçons qui auraient déjà cette différence et qui en souffrent ne pourraient pas être accueillis au même titre que les autres, donc une grille tarifaire simplifiée et proportionnelle ; c'est proposé aussi une aide à la création d'une association musicale intercommunale avec la gestion d'un orchestre et d'un chœur là aussi où toutes les communes si elles le veulent bien et tous les musiciens de toutes nos communes pourront participer.

Voilà entre autres les choses qui sont proposées et qui viennent enrichir déjà ce que le Conservatoire nous proposait jusqu'à l'heure actuelle.

M. MORISSE.- Merci Philippe. Est-ce qu'il y a des questions ?

Vous aurez compris d'une manière générale que notre conservatoire de musique est en plein essor. Notre volonté, c'est de le faire rayonner de manière égale sur l'ensemble du territoire. Il sera bientôt question d'investissement à ce sujet, puisque des conservatoires devront ouvrir physiquement dans des lieux où il n'y en avait pas jusqu'à présent. Notre volonté, c'est que sur l'ensemble des douze communes, les bâtiments dans lesquels on reçoit cette initiation ou ce perfectionnement à la musique soient accessibles pour tous et partout. Cela ne veut pas dire qu'il va y avoir un conservatoire dans chaque commune, mais qu'il y en ait un au moins pour desservir les communes limitrophes, pour éviter les distances aux uns et aux autres. C'est notre volonté. Cela va prendre quelques années bien entendu. Je crois qu'aujourd'hui, le Conservatoire connaît un réel succès, les musiciens sont d'excellente qualité, vous le savez, et je crois que l'on peut tous s'en réjouir.

Merci, Philippe, pour cette présentation.

M. LEONELLI.- Peut être ajouter, puisque personnellement j'ai pu assister aux deux derniers galas, l'un à Cogolin la semaine dernière et la semaine d'avant au Carré à Sainte-Maxime, et je peux vous dire que ce soit en danse ou en musique, soyons fiers de nos petits bouts, et de nos grands bouts d'ailleurs, car il y avait aussi des plus grands. J'ai envie de vous dire : « Allez voir ! » Allez voir, pour ceux qui ne connaissent pas, parce que vraiment vous allez découvrir, comprendre ce pour quoi le Conservatoire travaille et le bienfait que toutes ces choses peuvent apporter dans l'esprit de nos gamins. Je répéterai simplement que d'éduquer nos enfants évite peut-être de les faire dériver un jour, et par les époques qui courent je pense que c'est plutôt une bonne chose.

M. MORISSE.- Madame Brunetto.

Mme BRUNETTO.- En fait, Monsieur Leonelli m'a coupé l'herbe sous les pieds, car je voulais dire effectivement la qualité des spectacles que nous avons déjà vus. Également, je viens de m'inscrire le samedi à 11 heures, à la Garde-Freinet, à la chorale Les Musiciens de Brême ; je pense que cela va être quelque chose d'aussi très sympathique, donc je vous encourage vivement à y aller.

Par ailleurs, je tiens aussi à souligner le gros travail de M. Patillot et toute son équipe, ils ont fait un travail formidable. Alors, nous les élus, effectivement on a travaillé, mais Monsieur Patillot et son équipe ont été aussi très, très performants, et avec des idées très novatrices. Voilà, bravo à tous !

M. MORISSE.- Merci pour ce témoignage, Madame Brunetto, et Philippe Leonelli, évidemment, transmettra à M. Patillot.

M. LEONELLI.- Et peut-être rajouter, puisqu'on y est, que samedi soir il y a encore un nouveau spectacle à Ramatuelle cette fois, au Théâtre de Verdure.

M. MORISSE.- Bien, merci, Monsieur le Maire de Ramatuelle.

Il nous reste à voter et à valider ce projet d'établissement : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

Il est donc adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

Anne-Marie Waniart se prépare depuis plus de quinze jours et va maintenant rentrer en scène, et elle va battre son propre record de présentation de rapports ce soir, record qu'elle détenait depuis l'année dernière. Anne-Marie, je t'en prie.

11 Convention d'abonnement "protection de la ressource " - Port Grimaud Garden Center (ROCCHIETTA)

Mme WANIART.- Vous le savez, Veolia assure l'exploitation du service de distribution d'eau publique de la communauté de communes dans le cadre d'un contrat de délégation de service public qui a commencé au 1^{er} janvier 2014 et qui prendra fin au 31 décembre 2025. Conformément à l'article 40 dudit contrat, les abonnés peuvent contracter un abonnement spécial au réseau public de distribution d'eau, dit abonnement protection de la ressource, s'ils remplissent les conditions suivantes :

- l'abonné a un forage en état de marche situé dans le périmètre de protection rapprochée ou éloignée aval de la nappe Giscle-Môle d'un débit supérieur à 3 m³/h.

- Ce forage est équipé d'un compteur plombé pour contrôle de la bonne utilisation du forage.

- L'abonné possède un branchement domestique avec souscription d'un abonnement ordinaire.

Le raccordement de l'abonné au réseau public de distribution d'eau doit se faire par l'intermédiaire de deux branchements, donc le branchement domestique avec un abonnement ordinaire et le branchement dit de substitution réservé aux utilisations de substitution du forage privé avec la souscription d'un abonnement de protection de la ressource.

En dehors des démarrages au maintien en état de fonctionnement du forage limité à 15 minutes par mois, l'abonné n'est autorisé à utiliser son forage qu'en périodes de pointe qui sont exclusivement définies par le délégataire qui en avertit l'abonné. Elles correspondent à des périodes de forte consommation ou à des situations de crise pendant lesquelles le délégataire peut interrompre la fourniture d'eau sur le branchement de substitution.

Pour bénéficier de ce type d'abonnement, il est nécessaire de souscrire une convention. C'est cette convention qui est soumise aujourd'hui à votre approbation. Pour l'exercice de son activité agricole et commerciale, la société PORT GRIMAUD GARDEN CENTER (Rocchietta) dispose d'un abonnement protection de la ressource alimentant plusieurs parcelles rentrant dans le périmètre de protection rapprochée ou éloignée de la nappe Giscle-Môle ; de ce fait, la signature d'une convention est nécessaire. On vous propose d'approuver la signature de cette convention qui lui permet d'avoir un abonnement particulier pour l'arrosage des parcelles agricoles.

M. MORISSE.- Merci, Anne-Marie pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des questions ? Non ? Je vous propose d'adopter ce point 11 : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité. Merci.

12 Convention relative au financement des travaux de renforcement du réseau d'eau potable nécessaires à la défense extérieure contre l'incendie d'une antenne du chemin de la pierre plantée (partie 1), commune de Saint-Tropez

Mme WANIART.- Le rapport n° 12, c'est une convention comme on en passe souvent, une convention DECI pour la commune de Saint-Tropez pour une antenne du Chemin de la Pierre plantée à Saint-Tropez. On est obligé de dilater le réseau de façon que la borne d'incendie qui est installée puisse rendre les services attendus. Le coût total des travaux est estimé à 113 850 € hors taxes. La part de la communauté de communes est pratiquement l'intégralité, puisque le réseau est très ancien et la part de la commune ne correspond qu'au coût de la dilatation du réseau, c'est-à-dire 10 % pour la commune (11 650 €), et la part de la communauté de communes : 102 300 €. Il n'y a pas de renouvellement de la borne, elle est existante, c'est juste le changement de la canalisation donnant un diamètre supérieur. L'âge du réseau étant supérieur à 60 ans, c'est la Communauté de communes qui renouvelle le réseau, il y a juste la dilatation à la charge de la commune.

M. MORISSE.- Merci, Anne-Marie. Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

Le point 12 est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Anne-Marie, le point 13, s'il te plaît.

13 Attribution de l'accord-cadre à bons de commande et marchés subséquents monoattributaire n° AO22022 concernant l'impression, le façonnage et la livraison des publications

Mme WANIART.- Le point 13, c'est l'attribution de l'accord-cadre à bons de commande des marchés subséquents monoattributaires concernant l'impression, le façonnage et la livraison des publications. La forme retenue pour l'exécution du contrat est un marché subséquent ou à bons de commande sans minimum avec un maximum de 100 000 hors taxes par an. Quand l'objet de la commande ne sera pas prévu au BPU, les marchés subséquents seront réalisés. Si vous voulez, on a un marché articulé en deux morceaux, en quelque sorte : un marché avec un BPU, si ce n'est pas prévu dans le BPU, on fera un marché subséquent.

L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à compter du 7 septembre 2022, reconductible deux fois et attribué à un seul prestataire. Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 24 mars 2022 aux journaux annonces légales. La date de réception des offres a été fixée au 26 avril 2022. Les offres ont été analysées et classées en fonction des critères suivants : 65 % pour la valeur technique, 35 % pour le prix. Une seule entreprise a remis une offre dans les délais. Après analyse, la commission d'appel d'offres a retenu l'offre de l'entreprise RICCOBONO pour un montant de 49 111 € hors taxes pour le DQE.

M. MORISSE.- Anne-Marie, merci. Est-ce que vous avez des questions ? Bien, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

Le point 13 est adopté à l'unanimité et je vous en remercie également.

Le projet n° 14, une attribution encore, Anne-Marie.

14 Attribution du marché n° AO22017 de location de crible compost

Mme WANIART.- Une attribution d'un marché de location d'un crible pour les besoins du processus de compostage sur le site de l'Écopôle de la Mole. Le contrat est un marché public passé en appel d'offres ouvert. Le délai d'exécution des prestations est fixé à douze mois à compter de l'ordre de service de démarrage, reconductible deux fois douze mois. Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 24 mars 2022 aux journaux d'annonces légales. La date de réception des offres a été fixée au 26 avril 2022 à 12 heures. Deux entreprises ont remis une offre dans les délais. Les offres ont été analysées pour 60 % en fonction de la valeur technique et 40 % en fonction du prix. La commission d'appel d'offres a retenu l'offre de RECYTAL RECYCLING RENTAL avec pour la machine de base un prix à l'heure machine de 210 € hors taxes et un forfait transport de 1 530 € hors taxes. Pour la machine de réexamen, un prix à l'heure machine de 123 € hors taxes et un forfait transport de 1 530 € hors taxes. Le détail quantitatif estimatif est de 388 800 € hors taxes et 466 560 TTC.

M. MORISSE.- Anne-Marie, merci. Est-ce que vous avez des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

Le point 14 est adopté à l'unanimité. Merci, Anne-Marie.

Pour le gros marché, cette fois-ci de l'Écopôle, le projet n° 15.

15 Modification n°1 du marché public n°DC19061 de conception réalisation d'une unité de compostage de déchets verts pour la production de compost normalisé

Mme WANIART.- C'est la modification n° 1 du marché de conception réalisation d'une unité de compostage et déchets verts pour la production de compost normalisé. Ça, c'est notre gros marché. Le marché initial a été notifié le 22 décembre 2020 au groupement d'entreprises TRIVERIO CONSTRUCTION – HANTSCH – LOGABAT INGENIERIE pour un montant de 6 596 763,57 € hors taxes, soit 7 916 114,62 € TTC en dépenses et prévisionnellement 104 000 € hors taxes, soit 124 000 € TTC en recettes.

Cet avenant comprend plusieurs points : l'intégration au projet global de conception réalisation de certains travaux ou équipements non prévus initialement, mais mis en évidence lors des études générales et dont l'absence serait préjudiciable au bon fonctionnement de l'unité de production pour un montant de 498 941,03 € hors taxes, soit 598 729,23 € TTC. On vous a mis le détail, vous l'avez lu, je pense, je passe.

Après, il s'agit de la modification de la répartition des paiements de la tranche optionnelle 1 suite à une nouvelle distribution des prestations opérée entre membres du groupement, dont une partie est reportée sur la tranche optionnelle 2. La nouvelle décomposition sera de 62 893,70 € hors taxes pour TRIVERIO et de 45 076 € hors taxes pour HANTSCH, de 60 000 € pour LOGABAT. La partie reportée en tranche optionnelle 2 concerne LOGABAT pour un montant de 20 235 € hors taxes.

Tout ce que je vous dis, toutes ces modifications n'ont pas d'incidence financière à l'arrivée, ce sont juste des modifications entre les différentes tranches ou les différents attributaires. La scission en deux tranches optionnelles, la tranche optionnelle n° 2 afin de permettre une mise en commun des machines avant la validation des études d'exécution complète du projet pour minimiser le rallongement du délai de leur production induit par les événements conjoncturels actuels que sont la reprise économique liée à la sortie de la crise sanitaire de la Covid et la guerre en Ukraine. Autrement dit, il faut qu'on commande plus vite les machines si on veut qu'elles soient disponibles au moment où l'on en aura besoin pour les travaux. Le montant de la tranche optionnelle n° 2, y compris les options retenues, est de 6 178 493,40 € hors taxes, auxquels est rajouté le montant de l'objet 1 du présent avenant, 490 965,90 € hors taxes, et le montant reporté de l'objet 2 du présent avenant.

Ce sont juste des jeux d'écriture, cela n'a pas d'incidence sur le prix. C'est simplement pour permettre des commandes des machines dans le bon temps. Le reste, c'est vraiment du détail entre les différentes tranches du marché. La seule chose à retenir, c'est que l'on a intégré un surcoût de 498 941,03 € hors taxes.

M. MORISSE.- Pour les détails, il faudra vous adresser à Jean Plénat ou aux fonctionnaires qui gèrent ces marchés. Est-ce qu'il y a des questions ? On vous a mis la photo de cette très belle réalisation que nous aurons, je l'espère, bientôt l'occasion d'inaugurer tous ensemble. Ça avance. Je vous propose de voter : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Le point 16 est rapporté par Alain Benedetto, et c'est dans ce rapport qu'il y a une modification.

16 Participation de la Communauté de communes au transport scolaire pour l'année scolaire 2022/2023

M. BENEDETTO.- Participation de la Communauté de communes au transport scolaire pour l'année 2022/2023. La Région s'est vu confier la compétence des transports scolaires au 1^{er} septembre 2017, suite à la loi Notre. La communauté de communes exerce de plein droit depuis le 1^{er} juillet 2021 la compétence Organisation de la mobilité. Toutefois, il a été convenu que la Région continuerait d'assurer le service des transports scolaires. Ainsi, pour l'année scolaire 2022/2023, il est proposé une prise en charge partielle à hauteur de 50 % du montant forfaitaire payé par les familles, conformément au règlement régional.

M. MORISSE.- Merci, Alain. Ces tarifs vont être votés vendredi à la Région.

M. BENEDETTO.- Il n'y a pas de changement majeur.

M. MORISSE.- Si, parce qu'on avait voté la répartition avec les prix, mais comme les prix vont changer, ils vont baisser, c'est une bonne nouvelle, on garde 50 % de participation.

Est-ce que vous avez des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Le comité social territorial que vous connaissez dans vos communes respectives, Bernard Jobert, le point 17.

17 Création et composition d'un Comité Social Territorial (CST)

M. JOBERT.- Il s'agit de la création et la composition d'un comité social territorial qui est, en fait, la transformation et la jonction du CT, le comité technique, et du CHSCT. On unit ces deux instances et on en fait un comité social territorial qui aura les mêmes objectifs que les deux réunis, mais cela nous permettra de gagner un peu de temps, on ne fera plus qu'une réunion au lieu d'en faire deux, l'une après l'autre. C'est une simplification, peut-être, du fonctionnement des instances.

M. MORISSE.- Oui, ça s'appelle la simplification, il paraît. Merci, Bernard. Avez-vous des questions ? C'est une délibération administrative. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité. Merci.

Bernard Jobert également pour le point 18.

18 Modification du tableau des effectifs

M. JOBERT.- C'est ce que l'on voit régulièrement, la modification du tableau des effectifs et naturellement, le tableau des effectifs suit l'évolution de la communauté de communes et il y en a pas mal aujourd'hui.

- La transformation sur le Budget DMA d'un poste d'Agent de maîtrise en un poste du cadre d'emploi des Adjoints techniques (Adjoint technique, Adjoint technique principal 2^e classe, Adjoint technique principal 1^{re} classe) afin de tenir compte de l'évolution des missions du poste recentrées sur la valorisation des déchets verts sans mission d'encadrement.
- La transformation sur le Budget DMA d'un poste d'Agent de maîtrise en un poste du cadre d'emploi des Adjoints techniques afin de tenir compte des glissements de grade, d'échelon, etc.
- La transformation sur le budget CCGST d'un poste d'Ingénieur à temps non complet (50 %) en un poste du grade Ingénieur ou Attaché à temps complet afin d'assurer la mise en œuvre de la politique en lien avec la transition écologique et énergie.
- La transformation d'un poste d'Adjoint administratif à temps complet relevant de la catégorie C en un poste d'Attaché ou d'Ingénieur à temps complet de la catégorie A sur la fonction de Chargé de mission développement économique.

- L'autorisation de recruter dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité un agent sur un grade d'Adjoint administratif à temps complet relevant de la catégorie C. Ce recrutement interviendra afin d'apporter un appui administratif pour la gestion de l'exploitation du réseau de transport pour une période initiale maximale de 6 mois (renouvelable dans la limite de 12 mois maximum). La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'Adjoint administratif. Cela, c'est pour renforcer la compétence Mobilité.
- La transformation de deux postes d'Assistant d'enseignement artistique principal : c'est pour le conservatoire.
- La transformation d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe : toujours pour le conservatoire.
- La transformation de deux postes d'Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe Temps non complet 13/20 en deux postes du cadre d'emplois des Assistants d'enseignement artistique (Assistant d'enseignement artistique, Assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe, Assistant d'enseignement artistique principal 2^e classe) Temps non complet 15/20 afin de prendre en compte l'évolution des heures d'enseignement du piano et d'accompagnement musical ainsi que du violoncelle et projet handicap à la rentrée de septembre 2022.
- La transformation d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe Temps non complet 7/20 en un poste du cadre d'emplois des Assistants d'enseignement artistique (Assistant d'enseignement artistique, Assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe, Assistant d'enseignement artistique principal 2^e classe) Temps non complet 10/20 afin de prendre en compte l'évolution des heures d'enseignement de basse et contrebasse à la rentrée de septembre 2022.
- La transformation d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe Temps non complet 10/20 en un poste du cadre d'emplois des Assistants d'enseignement artistique (Assistant d'enseignement artistique, Assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe, Assistant d'enseignement artistique principal 2^e classe) Temps non complet 15/20 afin de prendre en compte l'évolution des heures d'enseignement du chant lyrique, les musiques actuelles, et le projet handicap à la rentrée de septembre 2022.
- Création d'un poste du cadre d'emplois des Adjoints administratif (Adjoint Administratif, Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe, Adjoint Administratif principal 2^e classe) pour la Direction des Finances afin de sécuriser les processus de gestion dans le cadre de la mise en place du service facturier : c'est une amélioration de ce service.
- Création d'un poste des cadres d'emplois de Rédacteur (Rédacteur principal 1^{ère} classe, Rédacteur principal 2^e classe, Rédacteur) ou Technicien (Technicien principal 1^{ère} classe, Technicien principal 2^e classe, Technicien) à temps complet relevant de la catégorie B afin de piloter les actions du Contrat Territorial et le suivi des subventions : on en avait déjà parlé. C'est un poste qui sera ensuite mis à disposition des communes qui devront naturellement rembourser les frais de ce poste s'ils en font la demande ou s'ils en ont besoin.

Voilà, vous avez un tableau qui vous résume tout ça, il y en a quand même sept pages, mais c'est pour nous tenir à jour au fur et à mesure, pour suivre l'évolution de la Communauté. Voilà, monsieur le Président, j'en ai terminé.

M. MORISSE.- Merci, Bernard. Avez-vous des questions ? Pas de question, on vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

Le point 19. On va partir dans les forêts, Thomas Dombry.

19 Travaux en régie : détermination d'un coût horaire 2022

M. DOMBRY.- Merci. Bonjour à tous. Avec le point 19, il s'agit de déterminer le coût horaire pour les travaux effectués en régie, bien sûr, on est sur la forêt. Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons la chance de disposer d'une régie qui est constituée d'un responsable, d'un responsable adjoint, d'un agent administratif et bien sûr d'une partie technique forestière composée de cinq personnels techniques qui disposent de sept engins de débroussaillage et de terrassement.

L'objet de cette délibération, comme chaque année, est de fixer les coûts horaires de travaux en régie qui valorisent le patrimoine intercommunal forestier, comprenant l'ensemble des coûts salariaux et des coûts de fonctionnement annexes des équipes. Pour que vous soyez au courant, pour avoir un prix à l'hectare, il suffit de multiplier ces coûts au prorata du temps de travail consacré à chaque intervention, et bien sûr on le divise pour avoir un coût à l'hectare.

Il vous est proposé un taux horaire de main-d'œuvre d'« agent conducteur d'engin/bûcheronnage » de 25,23 € ; pour l'épareuse qui entretient les bords de piste de 55 € de l'heure ; pour la chargeuse sur chenille qui fait le reprofilage et la création des pistes de 86,50 € ; pour la pelle mécanique et la mini-pelle (toujours pareil, c'est pour les pistes) de 50 € de l'heure ; et pour le chaptrack (ce sont nos engins de débroussaillage) de 86,5 € de l'heure. Il y a un forfait pour chaque déplacement de 150 €. Voilà pour les chiffres.

M. MORISSE.- Merci, Thomas.

Au fur et à mesure des délibérations, on peut remercier l'ensemble des services de la Communauté de communes et je voudrais insister, puisqu'évidemment on est à cette date, vous le savez, dans une situation très tendue en termes de risques d'incendie, malgré les quelques gouttes qui sont tombées, cela fait plaisir à chaque fois que nous allons quelque part rencontrer les pompiers, les autorités de l'État, d'entendre que la Communauté de communes est la plus avancée en termes de prévention, de travaux forestiers, de lutte contre l'incendie. On nous le répète partout et je voudrais remercier cette petite équipe qui fait un travail extraordinaire parce que les résultats sont probants, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y aura pas d'incendie, vous le savez tous. La prévention et la sécurité des pompiers sont des éléments essentiels et les travaux qui sont faits en forêt sont énormes, énormes ! Nous sommes les seuls à être à ce stade-là aujourd'hui dans le Var, je peux vous le dire. La Région, je ne sais pas, mais dans le Var, c'est sûr, et c'est bien. Nous allons poursuivre nos efforts, on ne va pas baisser les bras, mais c'est quand même quelque chose qui est remarquable, il faut le dire.

M. DOMBRY.- Oui, sachez que pour toutes les communes, notre équipe a tout mis en œuvre pour finir les travaux d'interface avant la saison estivale ; il restera malheureusement quelques ouvrages non réalisés parce que nous avons quand même eu un grave accident et des contraintes un peu plus compliquées que d'habitude.

M. MORISSE.- Le grave accident, c'est un agent qui s'est renversé avec un engin, donc qui a été en arrêt de travail. C'était grave, c'est spectaculaire, malheureusement, ce sont les risques du métier.

M. BENEDETTO.- Je te rejoins sur l'efficacité de l'équipe et du travail de Monsieur le maire.

M. MORISSE.- Exactement, donc merci à tous. Est-ce que vous avez des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité.

Le projet 20, Thomas.

20 Convention de mécénat (Fonds ONF-Agir pour la forêt) en faveur de la protection de la biodiversité et du développement durable - travaux d'urgence suite aux incendies d'août 2021

M. DOMBRY.- Il s'agit d'une convention de mécénat Fonds ONF-Agir pour la forêt en faveur de la protection de la biodiversité et du développement durable. Il s'agit des travaux d'urgence suite aux incendies du 16 août 2021. Nous avons eu 3 563 hectares de la communauté de communes impactés par ce feu.

ONF-Agir pour la forêt est un fonds de dotation créé à l'initiative de l'Office national des forêts qui a pour objet de développer, soutenir et faciliter en France les actions de protection et de mise en valeur des forêts publiques et des milieux naturels associés. ONF-Agir pour la forêt est mis à disposition du dispositif régional RESPIR pour collecter et redistribuer les dons qui ont fait suite à cet incendie.

Sachez que pour notre territoire, nous avons une convention qui prévoyait 113 000 € hors taxes de travaux. Nous en avons réalisé 84 291 €. Il y a une répartition pour 72 191 €, il s'agit des cours d'eau, Laurent, et pour 12 100 €, il s'agit des travaux en forêt. Cette convention nous permet d'avoir 100 % de prise en charge pour les travaux en forêt, c'est-à-dire la sécurisation sur les chutes d'arbres et 50 % sur le risque inondation torrentielle.

Sachez bien entendu que ces travaux ont été réalisés dès l'automne dernier et en tout début d'année, ces travaux étaient finis. Ces travaux faisaient suite à une étude commandée par le Syndicat Mixte du Massif des Maures, c'était une première étape parce que suite à ça, une deuxième étude a été faite pour faire du fascinage.

Il vous est demandé d'approuver le programme de travaux et d'autoriser M. le Président à signer cette convention de mécénat.

M. MORISSE.- Merci, Thomas. Y a-t-il des questions ? Non. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité. Merci.

Stéphan Gady, maintenant, va prendre le micro pour rapporter le point n° 21.

21 Dissolution du Syndicat Mixte Ouvert PACA THD

M. GADY.- Il s'agit très simplement de supprimer ce dont notre cher pays est particulièrement friand, c'est-à-dire une couche d'un millefeuille incroyable qui avait vocation à gérer l'équipement de la fibre de notre territoire. Les collectivités avaient cette compétence (Région, Département et notre EPCI également) et nous avons tous, toutes et tous, différentes collectivités, délégué ces compétences à une pluralité d'organismes. Il y a eu une cascade de délégations avec la création d'un syndicat mixte ouvert qui a lui-même subdélégué à Orange et Orange a subdélégué encore à une société Var THD. Vous voyez un peu à quel point nous en sommes venus. Ce qui fait qu'au rythme de toutes ces strates, on a perdu une notion essentielle qui est la notion de notre territoire et de la particularité de son équipement.

Ce faisant, lorsque le Département du Var a tiré la sonnette d'alarme en disant : « Ecoutez, il faudrait mettre un coup d'accélérateur sur le Var parce que par rapport à d'autres entités de la région Sud, nous sommes un peu à la traîne », certaines autres collectivités en ont été, semble-t-il, quelque peu marries et ont suggéré la dissolution de ce SMO. Ce en quoi, finalement, il nous faut tirer parti, puisque dissoudre ce SMO nous permettrait, via le Département, de reprendre la compétence et donc, de pouvoir être nous-mêmes les acteurs de notre propre destinée pour finaliser ce chantier important d'équipement de la fibre sur notre département.

Alors attention, il faut être très vigilant à deux choses : la première chose, c'est qu'il va falloir être vigilant sur la poursuite du programme de déploiement de la fibre sur notre territoire au regard du

calendrier qui avait été initialement prévu. La deuxième chose à laquelle il va falloir que nous soyons tous très attentifs, ce sont les enjeux financiers et juridiques, puisque les dissolutions emportent des transferts et reprises d'actifs ainsi que des incidences financières très importantes. C'est donc vous dire qu'une convention de partenariat va devoir être conclue sur laquelle nous allons devoir faire quasiment de l'orfèvrerie juridique, financière et budgétaire, à propos de laquelle je compte impérativement sur nos services conjugués, tant sur le plan juridique que sur l'aspect budgétaire, pour que cette convention soit signée au mieux de nos intérêts. Vraiment, cette convention devra être calibrée de la manière la plus fine et la plus exacte possible. C'est vraiment un chantier important.

En tout état de cause, il vous est proposé aujourd'hui d'engager cette première démarche et de souscrire à cette dissolution du SMO, qui nous permettra de rapprocher la décision et la poursuite du chantier d'équipement de cette fibre au plus près de la réalité de notre terrain.

M. MORISSE.- Merci, Stéphan. La question du redéploiement de la fibre, évidemment, suscite toutes les interrogations de la part de nos usagers et de nous-mêmes tellement c'est difficile à vivre. Nous avons ici un agent dédié, Cathy Matty, qui a perdu beaucoup de cheveux dans l'affaire. Il lui en reste encore beaucoup, heureusement, mais je peux vous dire que ce n'est pas simple. Cathy a adressé à l'ensemble des mairies un récapitulatif et un rappel du fonctionnement du déploiement, parce que le plus difficile c'est de savoir quand l'on peut avoir la fibre chez soi ou pas. Ça, c'est une réponse qu'il est très difficile d'avoir tant le processus est complexe entre ceux qui installent la fibre, les opérateurs, les raccordables, les éligibles et ainsi de suite. Cela peut être parfois très long. Vous avez des gens qui voient travailler des hommes avec des gilets jaunes dans leur rue, et pour autant, ils ne peuvent pas avoir la fibre et ils ne comprennent pas pourquoi. C'est donc très complexe et tous les cas sont différents, même à un endroit géographique presque identique.

On a insisté, avec le Département du Var, sur le fait que nous devons dans les mois qui viennent dans la nouvelle gestion avec le Département, améliorer de la part des entreprises la communication. Parce que nous sommes complètement démunis, il nous est impossible de renseigner nos usagers au quotidien. Ce n'est pas simple, c'est vrai, c'est d'un tel imbroglio que, en plus, les opérateurs ne nous aident pas. Les opérateurs sont là pour vendre des abonnements parce que, pour avoir la fibre, il faut un abonnement spécial. Ils font de l'agressivité commerciale en vendant du rêve alors qu'ils ne savaient même pas si la personne peut l'avoir ou pas. Cela met le trouble partout !

C'est très compliqué, mais ça avance, pour autant le plus dur reste à faire parce que les prises qui ont été installées étaient les plus simples et les plus faciles. La seule bonne nouvelle dans le dossier, je vous rappelle que lorsque nous avons démarré, la Communauté de communes devait payer jusqu'à 13 millions d'euros ; aujourd'hui, on est en dessous de 1 million d'euros de participation. C'est la seule bonne nouvelle parce que les opérateurs ont fini par en prendre une grande partie à leur charge, ce qui n'était pas le cas au départ. C'est la bonne nouvelle financière. La bonne nouvelle technique, on voudrait que ça s'en termine, mais cela va prendre encore un peu de temps et il ne faut pas hésiter à le dire à tout le monde parce que ça va être quand même somme toute assez long pour couvrir 100 % du territoire. Ce ne sera pas possible de couvrir tout le territoire, mais ce qui était prévu déjà.

Est-ce que vous avez des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Projet n° 22, Laurent Giubergia.

22 Convention de mise à disposition par la Société du canal de Provence au profit de la Communauté de communes d'une emprise foncière pour la mise en place d'un pluviomètre

M. GIUBERGIA.- Convention de mise à disposition par la Société du canal de Provence au profit de la Communauté des communes, d'une emprise foncière pour la mise en place d'un pluviomètre. Le service Cours d'eau de la communauté des communes développe son réseau de stations hydrométriques afin d'améliorer la surveillance et la prévision des crues sur le territoire. Des pluviomètres sont déjà mis en place pour représenter les bassins versants côtiers de Cavalaire (à Cavalaire et Ramatuelle), du bassin versant de la Verne au niveau du barrage et en amont du

Préconil sur une parcelle communale du Plan-de-la-Tour. D'autres sont en cours d'installation pour le Bourrian, la Giscle et la Garde. Afin de compléter le suivi du bassin versant du Couloubrier, l'installation d'un huitième pluviomètre est planifiée sur une parcelle appartenant à la Société du canal de Provence et d'aménagement de la région provençale.

L'objet de la délibération est d'approuver l'autorisation de la Société du Canal de Provence valant mise à disposition d'une emprise foncière de quatorze mètres carrés pour une occupation concédée aux propriétaires sur une durée de douze ans, reconductible six ans, pour la mise en place d'un pluviomètre sur la commune de Sainte-Maxime.

M. MORISSE.- Merci Laurent. Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Le point suivant, n° 23, est rapporté par Jean Plénat.

23 Règlement intérieur des déchetteries, modification des horaires d'ouverture de l'Écopôle de La Mole

M. PLENAT.- Nos déchetteries sont toutes gérées sur la base d'un règlement intérieur et il y a un règlement intérieur spécifique pour l'Écopôle de La Mole. Ce règlement détermine les heures d'ouverture et la plage d'ouverture hebdomadaire qui est de 49 heures. Avec trois employés, il est très difficile de réussir à maintenir cette plage horaire, un quatrième employé devrait être réembauché maintenant pour compléter, néanmoins les plages horaires sont trop larges. Ces 49 heures, nous vous proposons donc de les passer momentanément, l'on reverra les choses quand on aura le nouvel écopôle, à 46 heures. Comment passe-t-on de 49 à 46 heures ? En changeant les heures d'ouverture. Aujourd'hui, du lundi au vendredi cela ouvre à 7 h le matin, on propose 7 h 30 et le samedi cela ouvrirait à 8 h, on propose 8 h 30.

M. MORISSE.- Merci, Jean. Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

Le point 23 est adopté à l'unanimité.

24 Rapport d'activité de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez - Année 2021

M. MORISSE.- Le rapport 24, c'est la présentation au Conseil communautaire du rapport d'activité 2021 qui sera lui-même communiqué par les douze maires dans leurs conseils municipaux respectifs. Ce rapport d'activité que vous avez dans vos liasses est constitué de trois parties. Je vais, comme l'année dernière, simplement vous dire – et je vais vous faire grâce de vous lire aujourd'hui le rapport d'activité – mais l'année dernière, je vous avais dit : « Souvent on doit vous demander (on peut encore vous demander) ce que fait la Communauté de communes, à quoi ça sert ? » Vous le copiez, vous le donnez à la personne qui vous le demande et vous lui dites que si elle va jusqu'au bout, vous lui payez un restaurant et vous verrez qu'elle vous dira : « Bon... Oui... » parce qu'il y a beaucoup, beaucoup, beaucoup de choses. C'est vrai.

Je remercie donc l'ensemble de nos élus, car c'est un peu le bilan, ce n'est pas le bilan financier, c'est le bilan d'activité, l'ensemble de nos agents qui se mobilisent au quotidien pour faire vivre le golfe de Saint-Tropez, parce que la communauté de communes sert à ça, en complémentarité des communes et des autres institutions bien entendu qui collaborent avec nous.

S'il y a des questions, j'y réponds, mais vous avez tout loisir de le lire, vous avez tout l'été pour le faire. Interrogation écrite à la rentrée !

Qui est contre ce rapport d'activité ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

Il est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Anne-Marie, on va dans les finances, dans les budgets.

Mme WANIART.- Je dois vous présenter à la fois les comptes de gestion du percepteur que nous devons valider, et les comptes administratifs. Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont vigoureusement identiques, je vais donc vous présenter le compte administratif qui est exactement le même que le compte de gestion. Je ne vais pas redire deux fois les chiffres, on va gagner du temps. Je vous présenterai successivement les différents budgets et l'on va commencer cette fois par le budget de la Régie de l'eau potable, mais avant, je tenais à vous faire quelques remarques préliminaires qui sont notamment les éléments de l'année 2021 :

- La pandémie du Covid-19, la gestion du centre de vaccination sur Grimaud et sa gestion partagée avec les villes du territoire a coûté 786 640 €.
- Le Covid a occasionné une perte de recettes fiscales, notamment sur la CVAE de 300 000 €.
- L'extension des compétences de l'EPCI au 1^{er} juillet 2021, la mobilité, c'est 1 200 610 €.
- Les études et préventions destinées à concourir à la politique de lutte contre les nuisances sonores générées par les aéronefs (les hélicoptères) : 151 528 €.
- On a aussi acté la modification du mode de gestion de la Régie de l'eau potable de la Garde-Freinet déléguée à notre prestataire au 1^{er} janvier 2022 et donc l'arrêt du budget annexe au 31 décembre 2021. La Garde-Freinet maintenant a rejoint le contrat des communes.

Le point important, c'est la stabilité des taux de fiscalité sur l'ensemble des budgets en 2021 comme les années antérieures. Nous n'avons augmenté aucun de nos taux ou taxes.

25 Budget annexe "Régie du service de l'eau potable" - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021

Mme WANIART.- Ce premier budget que je vais vous présenter, le budget de la Régie de l'eau potable est donc le dernier que je vous présenterai, a été clôturé au 31 décembre. Le résultat positif de la section d'exploitation est de 417 225,77 €, le solde positif de la section d'investissement est de 237 794,72 €. Il n'y a pas de restes à réaliser, puisque le budget est supprimé.

Le taux de consommation en mouvement réel en exploitation en recettes est de 123,71 %. Nous avons des recettes supérieures à 100 % puisque les services ont fait un gros travail pour récupérer tout l'arriéré des factures de façon à passer une situation plus claire à la communauté de communes. Les dépenses ont été réalisées à 57,69 %.

Au niveau des investissements, les recettes ont été réalisées à 15,24 %, les dépenses à 57,77 %. Voilà pour les grands chiffres du compte administratif de la Régie de l'eau. Les résultats de cette régie de l'eau, les excédents seront affectés au budget principal puisque c'était un compte qui dépendait du Budget principal.

Voilà pour le compte de gestion : qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est le visa pour le percepteur.

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

26 Budget annexe "Régie du service public de l'eau potable" - Approbation du compte administratif de l'exercice 2021

(Sortie du Président)

Mme WANIART.- C'est le projet similaire.

Qui est contre, qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

Il est adopté à l'unanimité.

(Retour du Président)

M. MORISSE.- Merci à vous pour ce vote.

27 Budget annexe "Régie du service de l'eau potable" - Affectation du résultat de l'exercice 2021

Mme WANIART.- Il s'agit de l'affectation du résultat de la Régie de l'eau potable. Comme je vous l'ai dit, ce résultat est affecté au budget principal. Nous avons à affecter la somme de 417 226,77 € que nous reportons en recette au compte 02 du budget principal. L'excédent de fonctionnement, lui, ira rejoindre en recettes le chapitre d'investissement.

Sur l'excédent en fonctionnement, il reste quand même beaucoup de factures à payer, puisque quand on a clôturé les comptes, tout n'était pas reçu, c'est donc le budget principal qui va le prendre en charge. Cela explique que l'on a quand même un excédent assez important en fonctionnement. Normalement, c'est un budget qui était assez fragile, pour lequel on avait des craintes.

M. MORISSE.- Merci, Anne-Marie. Sur le point n° 27, affectation du résultat, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

Il est adopté à l'unanimité.

28 Clôture du budget annexe "Régie du service de l'eau potable"

Mme WANIART.- Le point 28, c'est la clôture du budget annexe Régie du service de l'eau potable. On clôture ce budget, et il faut prendre une délibération pour le clôturer.

M. MORISSE.- Des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

Ce budget est donc clôturé et on vous en remercie.

Le budget principal maintenant, Anne-Marie.

(A cet instant de la séance, départ de M. Benedetto, enregistrement de sa procuration à M. Dombry.)

29 Budget principal - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021

Mme WANIART.- Le budget principal : on a un résultat positif de la section de fonctionnement de 8 246 309,69 € et un solde positif de la section d'investissement de 3 627 561,25 €. Un solde positif de la section d'investissement après comptabilisation des restes à réaliser qui s'élève à 3 342 064,03 €, puisque dans le solde positif, on avait bien évidemment les restes à réaliser. Le taux de consommation en mouvement réel en fonctionnement recettes est de 37 % et en dépenses de 89,85 %. En investissement, hors RAR, les recettes réalisées à raison de 93,02 % et les dépenses à hauteur de 41,66 %. Je vous rappelle que là aussi, les investissements se réalisent petit à petit, notamment au niveau de la Gemapi terrestre où nous avons quand même beaucoup de difficultés pour mettre en œuvre les travaux, compte tenu de toutes les contingences que nous rencontrons.

M. MORISSE.- D'une manière générale, et au moment où nous parlons, les deux messages essentiels, c'est que le budget de la Communauté de communes, et notamment son budget principal, est serein. Il y a des investissements programmés qui prennent du retard, mais vous savez pourquoi, c'est lié à des compétences extrêmement administratives liées à des autorisations d'environnement qu'il est très difficile d'obtenir, et vous le savez tous dans vos communes respectives.

Évidemment, nous ne touchons pas aux recettes fiscales, c'est-à-dire à l'imposition. C'est vrai que le territoire fait l'objet de bases fiscales d'une bonne dynamique qui est venue compenser les pertes que

nous avons eues, et notamment le centre de vaccination dont je disais à Marc-Étienne il y a deux secondes que l'on n'a pas de nouvelles pour l'instant quant à une réactivation quelconque des centres de vaccination dans les mois qui viennent et notamment les rappels. C'est vraiment l'inconnu.

Nous sommes sereins, mais n'oublions pas que dans l'ensemble des budgets, nous allons connaître l'effet entonnoir d'investissement, c'est-à-dire que les investissements prévus vont finir par tous se réaliser en même temps, et évidemment, les excédents dans ce cas-là vont fondre, et c'est normal.

Sur le budget principal, est-ce qu'il y a des questions sur le compte de gestion ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

Il est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif, maintenant, Anne-Marie que tu fais voter.

30 Budget principal - Approbation du compte administratif de l'exercice 2021

(Sortie du Président)

Mme WANIART.- Est-ce qu'il y a des questions sur le compte administratif qui est le reflet du compte de gestion ? Abstentions ? Des votes contre ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

Il est adopté à l'unanimité.

(Retour du Président)

M. MORISSE.- Merci pour votre confiance et pour votre vote à l'unanimité. Merci, Anne-Marie.

31 Budget principal - Affectation du résultat de l'exercice 2021

Mme WANIART.- Maintenant, on va procéder à l'affectation des résultats de ce compte administratif. Les résultats de fonctionnement à affecter, pour le budget principal, c'est l'excédent de 8 246 309,69 €, et pour la régie Eau 417 225,77 €, ce qui nous fait un résultat global de 8 663 535,46 €. On vous propose d'affecter l'excédent au compte 1068, l'excédent de fonctionnement capitalisé 2 706 517,07 € et d'affecter le surplus, soit 5 957 018,39 € en fonctionnement.

Merci, Anne-Marie. Affectation du résultat : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité. Merci.

Le budget supplémentaire.

32 Budget principal - Budget supplémentaire de l'exercice 2022

Mme WANIART.- Le budget supplémentaire de l'exercice 2022 du budget principal est équilibré et arrêté comme suit : en fonctionnement 6 277 741,39 € et en investissement, y compris les restes à réaliser, 4 583 688,71 €, soit un total de 10 861 430,10 €. Le montant des restes à réaliser se répartit ainsi : dépenses 1 210 221,55 € et en recettes 922 733 €.

Les principales dépenses supplémentaires que nous avons prévues en fonctionnement se décomposent comme suit :

- ajustement des fluides suite à la hausse des prix des matières premières 94 600 €.
- Ajustement des crédits de papeterie suite à la hausse des prix liés à la hausse des matières premières 10 600 €.

- Prise en charge et dégrèvement liés à la taxe sur la gestion des milieux aquatiques, la GEMAPI et à la taxe sur les surfaces commerciales 70 000 €.
- Contribution au redressement des comptes publics non prélevés en 2021 : 501 000 €. L'État ne nous a pas demandé les 501 000 € de 2021, donc on les prévoit à ce budget de façon à ne pas avoir de surprise.
- Études et réalisation d'un schéma de desserte des hélistructures commerciales sur le territoire du Golfe de Saint-Tropez, on rajoute 150 000 €.
- Ajustement des charges de personnel suite à l'annonce d'une augmentation de 2,8 % du point d'indice : 162 900 €.
- Inscription des dépenses 2021 non réglées du budget annexe de la Régie Eau, suite à sa dissolution on prévoit 72 024 € supplémentaires.
- Les études liées au transfert de la compétence de l'assainissement : 60 000 €.
- Mobilité 312 709 €. Il y a un petit détail pour la mobilité :
 - Remboursement des communes membres : + 93 900 €.
 - Augmentation des marchés renouvelés par la Région concernant les 3 lignes supplémentaires et augmentation de l'enveloppe des remboursements aux familles : 79 076 €.
 - Marchés plan de mobilité simplifié et mode de gestion : + 80 000 €
 - Marché transport Cogolin/Grimaud/Ramatuelle : + 59 733 €,
 - Communication 121 600 €. C'est un ajustement du budget principal.
 - Licences informatiques : 61 900 €.
 - Dispositif de cybersécurité : 37 320 €.
 - Mise en place du module de formation GRH 37 000 €.
 - Remboursement des frais de mutualisation aux communes 184 950 €.
 - Mission d'assistance nomenclature achats + RGD : 33 000 €.
 - Formation : 12 000 €.
 - Rémunération complémentaire de la SPL pour le plan de soutien à l'économie touristique (ce que vous venez de voter) : 80 000 €.
 - Participation complémentaire au budget de l'OTC : 56 055,41 €.
 - Création d'une provision pour risques et charges exceptionnelles : 500 000 €.
 - Ajustement du virement de la section d'investissement 1 433 925,47 €.
 - Dépenses imprévues : 1 997 810 €, soit 5,12 % du montant des dépenses réelles de fonctionnement 2022.

Ces dépenses supplémentaires sont financées par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement tel qu'on vient de le faire, c'est-à-dire 5 539 792,62 € avec : l'excédent de fonctionnement 2021 du budget de la Régie Eau 417 225,77 €, le réajustement de la fiscalité suite à la notification par l'État des documents fiscaux 215 579 €.

Concernant l'investissement, les principaux ajustements proposés en dépenses sont les suivants :

- ↔ Aides exceptionnelles aux communes (Inondations 2019 et incendies 2021) : 260 000 €
- ↔ Mobilité : 50 000 €, prime pour achat vélo électrique
- ↔ Réaffectation de crédits pour l'acquisition d'un terrain suite à la décision modificative n°1: 198 000 €
- ↔ Matériel informatique : 25 745 €
- ↔ Une enveloppe de matériel : 479 000 €
- ↔ Une enveloppe de travaux : 1 137 559,47 €
- ↔ Inscriptions des dépenses 2021 non réglées du budget annexe régie eau suite à sa dissolution : 65 674 €
- ↔ Régularisation suite à des virements de crédits : 269 200 €
- ↔ Dépenses imprévues : 841 897 €, soit 7,36 % du montant des dépenses réelles d'investissement 2022.

Ces dépenses complémentaires sont couvertes par les recettes ci-dessous :

- Subventions complémentaires contrat de rivière : 151 769,89 €.
- L'intégration de l'excédent d'investissement 2021 : 3 865 355,95 €.
- L'affectation de l'excédent du solde de fonctionnement 2021 : 2 706 517,07 €.
- L'ajustement du virement de la section de fonctionnement : 1 433 925,47 €.

Afin d'équilibrer la section d'investissement, il est proposé d'annuler la totalité de l'enveloppe d'emprunt inscrite au budget primitif, soit 4 497 604 €.

M. MORISSE.- Merci, Anne-Marie. Tout le monde est resté là ? On n'a perdu personne. Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous propose de voter : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

Le Budget supplémentaire de la Communauté de communes pour cette année 2022 est adopté à l'unanimité, et je vous en remercie.

Anne-Marie, si tu permets, je vais récupérer la délibération 33, parce que Mme Escarrat a posé des questions et comme ça, en même temps, je lui réponds.

33 Budget principal – Création d'une provision pour risques et charges dans le cadre du contentieux avec la SC Le Rivet

M. MORISSE.- Il est proposé dans ce rapport de provisionner pour risques contentieux (une histoire maximo-maximoise) la somme de 500 000 € au titre de la communauté de communes. Et ça, c'est lié au transfert de compétences.

Alors, Madame Escarrat, vous avez raison, vous avez décelé une coquille : le jugement ne date pas du 4 mai 2051, on aurait pris quelques années, il date du 4 mai 2005 ! C'est une histoire rocambolesque, puisque nous avons affaire à une pratique qui était courante sur les cours d'eau, qui a dégénéré 40 ans après par le propriétaire pour bien des raisons, qui est un procédurier, puisque ce petit pont, petit gué en béton a été fait en 1973, à l'époque où le long des rivières, on en faisait un peu partout pour permettre aux gens d'accéder chez eux parce qu'il n'y avait pas de route.

30 ans après, en 2005, le propriétaire, pour une raison que je ne connais pas, a décidé d'attaquer la commune au tribunal de grande instance et l'a condamné à démolir le quai sous astreinte.

En octobre 2006, la cour d'appel d'Aix-en-Provence, la commune ayant fait appel, a condamné la commune à payer 15 000 € au titre de la liquidation de l'astreinte pour la période du 13 juillet du 17 septembre 2006. Je n'étais pas maire encore, c'est comme ça.

Le 1^{er} janvier 2013, là, j'étais maire, création de la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez. Entre-temps, j'ai fait démolir le gué. Je l'ai fait démolir, mais cela n'a pas suffi au propriétaire qui a estimé qu'il fallait qu'on aille enlever tout ce qu'il y avait sous le lit de la rivière, ce qui était impossible puisqu'il y en avait des parties dans d'autres propriétés. Vous imaginez la chose !

En mai 2015, extension de la mission de l'expert, bref, il y a des procédures qui durent depuis.

Le 1^{er} janvier 2018, prise de la compétence et, le 2 mars 2021, le même propriétaire assigne cette fois-ci et la commune et la communauté de communes. On le connaît bien, Laurent et moi, ce monsieur... Bref ! Donc assignation devant le tribunal et ceci et cela, et ceci explique l'obligation de cette provision.

Alors déjà, dans les premières instances, il avait demandé 6 millions d'euros d'indemnités à la commune, il a eu zéro. Là, rebelote. Ecoutez, théoriquement, les choses devraient bien se passer. Mais bon, voilà tout ce que je peux vous dire. Je vous ai apporté les informations.

Mme ESCARRAT.- Je vous remercie pour ces informations.

M. MORISSE.- On va tous corriger la coquille, et avec cette correction évidemment, je vais vous demander de bien vouloir voter cette provision pour risques : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Les AP/CP maintenant, Anne-Marie. Le point 34.

34 Budget principal 2022 - Modification de l'autorisation de programme et crédits de paiements (AP/CP) relative à la lutte contre l'érosion maritime

Mme WANIART.- Il s'agit d'une autorisation de programme qui a été ouverte depuis le 13 décembre 2021 et qui doit se terminer en 2026. Comme on le fait régulièrement, on modifie cette AP/CP de façon à la mettre en conformité avec ce qui avait été dépensé. Globalement, cela ne change rien, c'est simplement un recadrage. On a remis en phase 2021, conformément à ce qui a été dépensé et décalé, et on a réétalé sur les années à venir jusqu'en 2026.

Le global de l'opération est toujours de 27 793 666 € avec un réajustement par année. Comme on avait inscrit en 2021 473 817 €, on n'en a réalisé que 232 104 €, donc ça a été décalé sur les autres années.

M. MORISSE.- On devrait terminer ces autorisations prochainement, j'espère, on croise les doigts. On est content quand on dépense de l'argent dans cette communauté de communes !

Merci, Anne-Marie. Donc, modification de l'AP/CP Lutte contre l'érosion maritime, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

Le point suivant.

35 Budget principal 2022 - Modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°1 relative au Programme d'Actions de Prévention des Inondations d'intention du bassin versant du Préconil

Mme WANIART.- C'est aussi une AP/CP, mais cette fois qui concerne le programme de prévention des inondations du Préconil. C'est la huitième fois qu'on la représente.

M. MORISSE.- Tout à fait.

Mme WANIART.- Donc là, c'est pareil, on a un redécalé en fonction de ce qui a été réalisé en 2021 sur les années à venir, théoriquement.

M. MORISSE.- En espérant qu'avant la fin de ce mandat, on pourra démarrer le PAPI, avant de le devenir nous-mêmes !

Mme WANIART.- Non, franchement, ça devient pénible.

M. MORISSE.- Oui, ça devient pénible, mais c'est comme ça.

Sur le projet 35 de modification de cette AP/CP, des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité.

Tout à l'heure, j'ai félicité l'équipe Forêt, l'équipe Rivière ou l'équipe Maritime parce que, croyez-moi, il y a de quoi perdre son sang-froid tellement les procédures sont longues et complexes. Heureusement que nos agents et nos élus en charge des compétences ne baissent pas les bras et que nos administrés ont encore de la patience, un peu. Mais c'est très compliqué, d'ailleurs, on a entendu que c'est la cause même de problèmes politiques dans les communautés d'agglomération, chez nos voisins, sur les syndicats mixtes qui traitent des rivières, car cela devient extrêmement pénible et difficile.

Le point 36, Anne-Marie.

36 Budget principal 2022 - Modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2 relative au Contrat de rivière

Mme WANIART.- C'est la modification d'une AP/CP concernant cette fois le contrat de rivière qui est toujours à 11 072 040 €. On l'a revu en fonction de ce qui a été réalisé en 2021, et on l'a réétalé jusqu'en 2023, comme c'est prévu. Vous avez les chiffres dans les petites colonnes, je ne vous les relie pas.

M. MORISSE.- Merci, Anne-Marie, elle ne va pas les relire, sauf si vous le voulez.

Mme WANIART.- Si vous voulez, je peux le faire. *(Rires)*

M. MORISSE.- Sur le point 36, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

Il est adopté à l'unanimité. Merci.

37 Budget principal 2022 - Modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°7 relative au Programme d'Actions de Prévention des Inondations du Golfe de Saint-Tropez

Mme WANIART.- Le point 37, c'est la même chose. C'est le programme d'action et de prévention des inondations du Golfe de Saint-Tropez aussi, avec un AP/CP à 17 142 650 € qui a été également revu dans le temps.

M. MORISSE.- L'année prochaine, on représentera cette délibération et vous verrez apparaître l'année 2027, et ainsi de suite chaque année.

Mme WANIART.- Je pense qu'on les reverra même en décembre, mais on n'aura pas beaucoup avancé.

M. MORISSE.- Merci, Anne Marie.

Sur le projet 37, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

Il est adopté à l'unanimité.

Le point 38, on passe aux déchets ménagers.

38 Budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021

Mme WANIART.- Budget des déchets ménagers : le résultat positif de la section de fonctionnement s'élève à 4 193 483,16 €. Le solde positif de la section d'investissement est de 10 941 896,59 €. Après comptabilisation des restes à réaliser, on est à 10 940 063,55 €. J'espère que cette année on va dépenser beaucoup, puisqu'on a mis en place l'écopôle et que cela devrait quand même commencer à rentrer. Les déchetteries ont bien avancé et l'Écopôle devrait rentrer dans une phase quand même décisive, j'espère.

Vous verrez dans le cadre des AP/CP que l'on a quand même bien avancé sur les déchetteries. Il en reste encore deux qui sont un peu bloquées, Sainte-Maxime et Ramatuelle pour l'instant parce qu'on a des problèmes environnementaux à Ramatuelle.

M. MORISSE.- Tout à fait : il faut trouver 500 hectares pour 3 mètres de chemin ! C'est super.

Mme WANIART.- Le taux de consommation en mouvement réel est de 103,5 %, dépenses 87,21 % et en investissements on a réalisé 99,38 % et en dépenses 19,18, c'est ce que je viens de vous dire. Voilà pour la présentation du compte administratif des déchets ménagers et du compte de gestion.

M. MORISSE.- Le compte de gestion est mis aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

il est adopté à l'unanimité.

Je te laisse la présidence pour le compte administratif.

39 Budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) - Approbation du compte administratif de l'exercice 2021

(Sortie de M. le Président)

Mme WANIART.- Le compte administratif est strictement identique ; y a-t-il des questions ? Pas de question. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui est contre ? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

(Retour de M. le Président)

Il est adopté à l'unanimité, Monsieur le Président.

M. MORISSE.- Tu es trop forte, Anne-Marie, merci ! Merci à tous pour le point 39.

40 Budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) - Affectation du résultat de l'exercice 2021

Mme WANIART.- Nous passons à l'affectation du résultat. Les restes à réaliser de la section d'investissement repartent à l'investissement, comme prévu. Il reste à affecter les 4 193 483,16 € d'excédent de fonctionnement et l'on vous propose de capitaliser 606 418,45 € et de mettre en fonctionnement 3 587 064,71 €, car là, nous avons des besoins au niveau du budget supplémentaire.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette affectation des résultats ?

M. MORISSE.- Non ? Alors pour le point 40, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

Il est adopté à l'unanimité. Merci.

Le point 41, Anne-Marie.

41 Budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) - Budget supplémentaire de l'exercice 2022

Mme WANIART.- Sur le budget supplémentaire des déchets ménagers, le budget de fonctionnement s'équilibre à 4 957 924,71 € en fonctionnement et à 1 376 862,28 € en investissement, y compris les restes à réaliser, soit un total de 6 334 786,99 €. Le montant des restes à réaliser se répartit en dépenses à 119 022,28 € et en recettes 117 429,24 €. Vous voyez que l'on est presque à l'équilibre.

Les principales dépenses supplémentaires :

↳ Ajustement des fluides suite à la hausse des prix des matières premières : 174 000 €

↳ Ajustement des charges de personnel suite à l'annonce d'une augmentation de 2,8 % du point d'indice : 45 000 € (vous allez le retrouver dans tous les budgets)

↳ Ajustement des marchés suite à la hausse des tonnages et à l'augmentation des prix de 7,45 % à 9,5 % : 1 495 000 € ; c'est à noter, car c'est très important comme ajustement.

↪ Ajustement de la contribution au SITTOMAT suite à la hausse des tonnages, des révisions de prix et de l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qui, je vous le rappelle, ne cesse de croître : 1 567 000 €. Deux gros chiffres, pour presque 3 M€, cette année en dépenses.

↪ Ajustement des amortissements des biens : 137 190 €.

↪ Dépenses imprévues : 1 380 342,71 €.

Ces dépenses supplémentaires sont financées par :

↪ L'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2021 : 3 587 064,71 €,

↪ Réajustement de la fiscalité suite à la notification par l'État des documents fiscaux : 1 370 860 €, puisque l'on avait voté notre budget en décembre, et on ne l'avait pas.

Concernant l'investissement, les ajustements proposés en dépenses sont les suivants :

↪ Acquisition terrain dans le cadre des travaux de la déchetterie de Cogolin : 100 000 € ; nous avons été obligés d'acheter un bout de terrain complémentaire.

↪ Acquisition de conteneurs expérimentaux non prévue au budget primitif : 107 000 €

↪ Transfert du chapitre 23 au chapitre 21 pour l'acquisition de broyeurs et de cribles : 900 000 €

↪ Dépenses imprévues : 995 000 €.

Ces dépenses supplémentaires sont couvertes par les recettes ci-dessous :

↪ Intégration de l'excédent d'investissement 2021 : 10 941 896,59 €

↪ Affectation du solde de l'excédent de fonctionnement 2021 : 606 418,45 €

↪ Ajustement des amortissements des biens : 137 190 €.

Afin d'équilibrer la section d'investissement, il est proposé d'annuler l'enveloppe d'emprunt inscrite au budget primitif, soit 10 426 072 €.

M. MORISSE.- Merci, Anne-Marie.

Ceci étant dit, vous l'avez compris sur la TGAP, malgré les efforts que nous faisons les uns et les autres, nos administrés, qui ont cours en permanence pour trier, pour mieux jeter, pour composter, il y a quelque chose qui me choque, je ne sais pas pour vous, mais vous allez partout et il y a toujours autant de plastique, il y a toujours autant d'emballages, et on ne comprend pas que ça n'évolue pas. Regardez dans nos ruisseaux, nos bords de route, il y a des plastiques partout ! Et les industriels, que font-ils ? Là, on s'en prend à l'ensemble des usagers qui augmentent sans arrêt le poids du déchet, mais ont-ils le choix ? Vous achetez quatre pots de yaourt, il y a maintenant deux emballages. Attendez, il y a quelque chose qui ne va pas. Alors, on nous avait laissé entendre que tout le monde allait être obligé de ; sans arrêt on renégocie les délais, on reporte et tout le monde se comporte de la même manière. Il y a quelque chose qui ne va pas quand même. Mais bon, ceci dit, c'est juste une observation.

Montrant les bouteilles d'eau en plastique sur les tables : oui, oui, mais pourquoi ? Parce qu'avec le Covid on en a acheté un stock, car on ne pouvait pas mettre les bouteilles en verre, mais je tiens quand même à dire que cette bouteille que nous achetons à tant d'euros et qu'il nous est facile d'interdire, aujourd'hui les produits de substitution en bouteilles, c'est deux fois le prix quand même, en carton ! Attention, n'oubliez pas que d'habitude on mettait les carafes avec de l'eau dedans. D'ailleurs, seul Monsieur Philippe Leonelli est bon élève, car on vous avait demandé d'apporter vos gourdes individuelles que l'on vous avait distribuées. On peut applaudir monsieur Leonelli ! Même s'il y a une odeur d'anis... (Rires) non, ce n'est pas vrai, c'est un sportif.

Mais voilà, le résultat est là, on s'en prend toujours à l'argent du contribuable de toute façon.

Le point 41, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

Anne-Marie, le point 42.

42 Budget annexe DMA 2022 - Modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°4 relative à la réhabilitation des déchetteries

Mme WANIART.- C'est la modification de l'AP/CP n° 4 relative à la réhabilitation des déchetteries. On a à la surprise de voir que l'on a dépensé plus en 2021, les déchetteries ont avancé, et on a donc reliquidé notre AP/CP qui est toujours de 11 721 855 € quand on avait prévu de dépenser 836 000 €. En fait, on a dépensé 1 449 000 € en 2021, ce qui est une bonne chose, et on a rééquilibré sur les deux années restantes. Je pense que cette année, pratiquement à la fin de l'année, on aura fait quand même le plus gros.

M. MORISSE.- Bien, merci, Anne-Marie.

Sur ce point 42, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité.

Le point 43, c'est pareil.

43 Budget annexe DMA 2022 - Modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°6 relative à la réhabilitation de l'Ecopôle et création d'une base de vie collective

Mme WANIART.- C'est une modification également de l'autorisation de programme, cette fois pour la réhabilitation de l'écopôle et la création d'une base de vie. De la même façon, on rééquilibre tout.

M. MORISSE.- On l'a vu dans le marché tout à l'heure.

Sur le point 43, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité. Merci à vous tous.

Le point n° 44, Anne-Marie.

44 Budget annexe "eau-DSP" - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021

Mme WANIART.- On passe à la DSP de l'eau potable, et maintenant on n'aura plus que ce budget qui regroupe donc l'intégralité des communes.

Le résultat positif de la section d'exploitation est de 3 224 830,41 €. On a un solde positif de la section d'investissement de 35 378 309,39 €. Après comptabilisation des restes à réaliser, le solde de la section d'investissement est de 132 512 269,88 €. Le taux de consommation en mouvement réel, pour les recettes : 103,97 %, en dépenses 83,38 %, en investissement hors RAR en recettes, on a réalisé 87,84 %, et en dépenses, 32,56 %. Voilà pour ce compte administratif.

M. MORISSE.- Je voudrais juste préciser parce qu'évidemment quand on voit le résultat, cela représente beaucoup d'argent, aussi je rappelle que ce budget fait l'objet maintenant de dépenses à venir importantes et que la Communauté de communes et la Commission en charge de l'eau sont en train d'élaborer un programme de desserte en eau potable plus élaboré aujourd'hui pour l'habitat diffus qui manque à ce jour. Cet excédent que nous avons en investissement, on va le redistribuer, c'est le cas, en améliorant notre réseau d'eau potable pour ceux qui, alors pas des maisons complètement

isolées, mais que ceux en hameau qui étaient sans ressource d'eau potable puissent être alimentés maintenant, dans le souci également de faire face aux incendies et d'équiper les DECI, et c'est très utile.

Mme WANIART.- Et puis il faut renouveler nos réseaux qui sont anciens.

M. MORISSE.- C'était le compte de gestion : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

Il est adopté à l'unanimité.

45 Budget annexe "eau-DSP" - Approbation du compte administratif de l'exercice 2021

(Sortie de M. le Président)

Mme WANIART.- Il y a aussi le compte administratif : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

Il est adopté à l'unanimité.

(Retour de M. le Président)

M. MORISSE.- Merci pour votre confiance. Le point 45 est donc adopté à l'unanimité. Merci.

46 Budget annexe "eau-DSP" - Affectation du résultat de l'exercice 2021

Mme WANIART.- Le 46, c'est l'affectation du résultat de la régie eau potable. En section de fonctionnement, c'est ce qui nous reste à affecter, les 3 224 830,41 €. Nous affectons en fonctionnement 48 825 € et au compte 1068 : 3 176 705,41 € en capitalisant. Voilà ces affectations que l'on vous propose puisqu'on n'a pas de gros besoins en budget supplémentaire dans ce budget.

M. MORISSE.- Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

Merci pour votre vote à l'unanimité pour ce point 46.

Le point 47, le BS cette fois-ci.

47 Budget annexe "eau-DSP" - Budget supplémentaire de l'exercice 2022

Mme WANIART.- Le BS de l'eau : son montant en exploitation est de 70 505 € et en dépenses d'investissement de 3 707 888,82 €. Les recettes d'investissement sont de 31 513 843,11 €, soit un total de 3 778 393,82 € en dépenses et 31 584 348,11 € en recettes. Le montant des restes à réaliser se répartit ainsi : en dépenses 3 184 452,82 € et en recettes 318 413,31 €. Ce sont les dépenses qui restent à payer sur les gros travaux qui ont eu lieu en fin d'année et en début d'année.

En fonctionnement, les principales dépenses supplémentaires que nous avons sont :

↳ Ajustement des fluides suite à la hausse des prix des matières premières : 3 900 €

↳ Diagnostic garantie sûreté barrage de Vanadel que la DREAL nous demande : 50 000 €

↳ Ajustement des charges de personnel suite à l'annonce d'une augmentation de 2,8 % du point d'indice : 12 000 €.

Ces dépenses supplémentaires sont financées par : des pénalités demandées à Véolia pour non-respect de leurs engagements : 22 380 €. Vous le voyez, on surveille nos contrats de délégation et on arrive quand même à demander des pénalités à notre prestataire quand il ne remplit pas ses obligations. C'est très important de surveiller nos comptes.

↳ L'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation 2021 : 48 125 €.

Concernant l'investissement, les ajustements proposés en dépenses sont les suivants :

↳ Remboursement d'un trop-perçu de subvention : 16 200 €

↳ Publicités pour des marchés à venir : 7 236 €

↳ Dépenses imprévues : 500 000 €.

Ces dépenses supplémentaires sont couvertes par les recettes ci-dessous :

↳ Intégration de l'excédent de financement 2021 : 35 378 309,39 €

↳ Affectation du solde de l'excédent d'exploitation 2021 : 3 176 705,41 €.

Il est également proposé, bien évidemment, d'annuler tous les emprunts qui avaient été inscrits au budget primitif de l'exercice. On n'en a vraiment pas besoin.

M. MORISSE.- Merci, Anne-Marie. Des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité. Merci encore une fois.

La 48 va aller vite, c'est une AP/CP encore.

48 Modification n° 6 de l'autorisation de programme et crédits de paiement n°2017-02

Mme WANIART.- Cette fois c'est sur Sainte-Maxime où il y avait plusieurs AP/CP dont une qui concernait la finalisation Camp Ferrat-Plan-de-la-Tour. Je pense que cette fois, on la modifie pratiquement pour la dernière fois, puisque l'on est au bout des travaux et que l'on espère bien avoir fini en 2022. On avait réalisé une petite partie sur 2021 et le gros est sur 2022. Je crois que les travaux sont pratiquement terminés et on aura payé pratiquement cette année, je pense, ou il restera très peu. Voilà, Monsieur le Président.

M. MORISSE.- Merci, Anne-Marie. Des questions sur ce point ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

Il est adopté à l'unanimité.

Le point 49, Anne-Marie, c'est le SPANC.

49 Budget annexe Service public d'Assainissement Non Collectif " (SPANC) - Approbation du compte de gestion 2021

Mme WANIART.- Je vous présente le SPANC et son résultat positif de la section d'exploitation à 33 495,70 €. Le solde positif de la section d'investissement à 240,80 €.

On n'a plus d'investissement puisque c'est une prestation maintenant de Véolia. Le taux de consommation en recettes est de 118,71 % et en dépenses de 67,54 %. En investissement, on n'a plus rien puisque, comme je vous l'ai dit, c'est une prestation de service.

M. MORISSE.- Pour l'approbation du compte de gestion dont vous avez les chiffres, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

Il est adopté à l'unanimité. Merci.

50 Budget annexe "Service Public d'Assainissement Non Collectif" (SPANC) - Approbation du compte administratif 2021

(Sortie de M. le Président)

Mme WANIART.- C'est l'approbation du compte administratif 2021 : qui s'abstient ? Qui est contre ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

(Retour de M. le Président)

Il est adopté à l'unanimité, Monsieur le Président.

51 Budget annexe " Service Public d'Assainissement Non Collectif "(SPANC) - Affectation du résultat 2021

Mme WANIART.- Je vais vous parler maintenant de l'affectation du résultat : on a un résultat de fonctionnement à affecter de 33 493 95,70 € au fonctionnement, puisque nous n'avons plus d'investissement sur ce budget.

M. MORISSE.- Merci, Anne-Marie. Pour ce point 51, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

Il est adopté à l'unanimité.

52 Budget annexe "Service Public d'Assainissement Non Collectif" (SPANC) - Budget supplémentaire 2022

Mme WANIART.- Le budget supplémentaire de ce budget, son montant est de 33 495,70 € en exploitation et de 240,80 € en investissement. C'est ce qui nous reste, soit un total de 33 736,50 €. Il n'y a pas de restes à réaliser.

Ce qui est prévu en fonctionnement :

- un connecteur informatique pour la facturation : 3 000 €.

- Une prestation de contrôle des installations d'assainissement non collectif de 23 000 € (contrat de prestation).

Ces dépenses supplémentaires sont financées par l'affectation de la totalité de l'excédent d'exploitation de 33 495,70 €. On met du matériel informatique pour recouvrer les 240,80 €, puisqu'on n'a plus besoin de financer, mais cette somme reste en investissement et on ne peut pas la ressortir.

M. MORISSE.- Sur ce budget supplémentaire, le point 52, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je ne vous demande s'il y a des questions, ce n'est pas la peine. Merci.

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

Il est adopté à l'unanimité.

Le point 53.

53 Budget annexe "Office de Tourisme Communautaire" (OTC) - Approbation du compte de gestion 2021

Mme WANIART.- Il s'agit du budget de l'office de tourisme communautaire. Le résultat positif de la section de fonctionnement est de 52 295,82 €, un solde positif de la section d'investissement de 16 154,52 €, le solde positif de la section d'investissement après comptabilisation des RAR à 13 883,77 €. Le taux de consommation de mouvement réel en recettes est de 94,83 % et en dépenses de 89,36 %. Je vous rappelle que les recettes, c'est la subvention que verse le budget général.

Investissements hors RAR en recettes 133,83 %, 106,43 %. On n'a pas dépensé cette année beaucoup en investissement pour l'office de tourisme communautaire ; cela va changer cette année.

M. MORISSE.- Merci, Anne-Marie. Donc le compte de gestion, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité. Merci.

Je te laisse le compte administratif.

54 Budget annexe "Office de Tourisme Communautaire" (OTC) - Approbation du compte administratif 2021

(Sortie de M. le Maire)

Mme WANIART.- Donc qui s'abstient ? Qui est contre ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

Il est adopté à l'unanimité.

(Retour de M. le Maire)

M. MORISSE.- Merci pour votre vote de confiance.

Le point 55.

55 Budget annexe "Office de Tourisme Communautaire" (OTC) - Affectation du résultat 2021

Mme WANIART.- C'est l'affectation du résultat, donc le résultat de fonctionnement à affecter est de 52 295,82 €. On vous propose d'affecter 24 250,82 € en investissement au compte 1068, de capitaliser, et de laisser en fonctionnement 28 045 €.

M. MORISSE.- Merci, Anne-Marie.

Le point 55 : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité. Merci à vous.

Le point 56.

56 Participation au budget annexe « Office de Tourisme Communautaire » - Budget supplémentaire 2022

Mme WANIART.- C'est une participation au budget annexe de l'Office, budget supplémentaire 2022. La participation du budget principal de la Communauté de communes de Saint-Tropez a été approuvée lors du vote du budget. En milieu d'exercice 2022, l'exploitation du service nécessite un budget supplémentaire pour lequel il convient d'augmenter la participation de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez d'un montant de 56 055,41 € afin d'équilibrer les dépenses de l'office du tourisme communautaire. Cette augmentation porte alors le budget de l'office de tourisme communautaire à un montant de 812 180,81 €.

Autrement dit, on avait voté une subvention et on vous demande de l'augmenter parce qu'on prévoit cette année, au niveau de l'office de tourisme, de réaliser des investissements dont je vais vous parler dans le budget supplémentaire.

M. MORISSE.- Anne-Marie, merci.

Pour le complément de subvention, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

57 Budget annexe "Office de Tourisme Communautaire" (OTC) - Budget supplémentaire 2022

Mme WANIART.- Le projet 57, son montant en fonctionnement est de 87 100,41 € et, en investissement, de 88 240,75 €, y compris les restes à réaliser, soit un total de 175 341,16 €. Le montant des restes à réaliser se répartit en dépenses à 2 240,75 €. Il n'y a pas de recettes. En fonctionnement, les principales dépenses supplémentaires se décomposent comme suit :

- une mise aux normes des bornes WiFi : 4 000 €.
- Gestion de data touristiques : 7 000 €,
- location d'un bungalow : 10 000 €,
- ajustement des charges de personnel, comme pour les autres budgets : 8 000 €,
- ajustement du virement à la section d'investissement : 47 865,41 €.

Ces dépenses supplémentaires sont donc financées par :

- la subvention complémentaire du budget principal que nous venons de voter : 56 055,41 €.
- l'ajustement des amortissements des subventions de 3 000 €,
- et l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de 2021 à hauteur de 28 045 €.

En investissement, nous prévoyons des investissements supplémentaires qui sont la réhabilitation de l'office de tourisme de Cogolin pour 80 000 € dont 10 000 € pour le mobilier et 70 000 € pour des travaux liés au bâtiment ; l'acquisition de bornes wifi pour 3 000 € et l'ajustement des amortissements des subventions à hauteur de 3 000 € (c'est donc un jeu d'écritures).

Ces dépenses supplémentaires sont couvertes par les recettes, soit l'intégration de l'excédent d'investissement 2021 de 16 124 €, l'affectation du solde de l'excédent de fonctionnement 2021 pour 24 250,82 € et l'ajustement du virement à la section de fonctionnement à hauteur de 47 865,41 €.

M. MORISSE.- Merci, Anne-Marie. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité. Merci.

58 Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2022 : répartition du prélèvement entre la Communauté de communes et les communes membres

Mme WANIART.- Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales et la répartition du prélèvement entre la Communauté de communes et les communes membres. Vous le savez, on l'avait prévu lors du rapport d'orientations budgétaires et lors du vote du budget, le SPIC sera supporté comme d'habitude à 100 % par la Communauté de communes. C'est un gros effort consenti par la communauté de communes au niveau financier parce que cela représente quand même 6,3 M€ pour 2021 et je pense que cette année on fera un peu mieux, 6,5 M€.

M. MORISSE.- Nous avons fait le choix il y a quelques années, en solidarité pour les communes, de prendre à notre charge, la Communauté de communes, cette dépense de péréquation, 6 millions et demi d'euros provisionnés, plus un million et demi d'euros de participation au redressement des comptes publics de l'État qui ne se redresse pas. Cela fait 8 millions d'euros que notre territoire, riche, mais généreux donne aux autres, et cela vient de nos contribuables, évidemment.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

Unanimité, merci.

Deux dernières délibérations, avant que vous pussiez vous-mêmes vous libérer.

59 Modification de la délégation de compétence du Conseil communautaire au Bureau communautaire

M. MORISSE.- Ce sont des modifications de délégation que je vous demande pour le point 59 d'attribuer du Conseil communautaire au Bureau communautaire. C'est pour faciliter et simplifier les démarches, notamment en termes de réactivité, et ne pas surcharger à outrance le conseil communautaire. Il est proposé trois points à rajouter à la délégation au Bureau des maires :

- conclure les protocoles transactionnels,
- répondre aux appels à projets,
- et se prononcer sur l'intérêt général de toute opération projetée dans le cadre d'un projet public de travaux.

Vous les avez en détail. Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

60 Modification de la délégation de compétence du Conseil communautaire au Président

M. MORISSE.- C'est la même chose, pour compléter les attributions que vous me confiez dans la délégation en ma qualité de président :

- conclure les protocoles transactionnels destinés à clore un contentieux
- demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions,
- de procéder aux demandes d'autorisation de défrichement,
- de conclure des conventions de mécénat dans la limite de 100 000 €,
- et de conclure toute convention générant une recette.

C'est aussi pour accélérer et faciliter les démarches sans avoir à convoquer des conseils communautaires en permanence.

Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : adoption à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité.

Voilà qui clôt le Conseil communautaire de ce soir. Merci à tous d'avoir été si attentifs.

Bravo Anne-Marie ! Et merci à tous nos services financiers, à l'équipe de Philippe Collignon qui a fait un très gros travail. Je pense que l'on peut les remercier ainsi que l'ensemble des directions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 00 et ont signé les membres présents.